

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance extraordinaire du 5 décembre 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-438

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE SUR LES SURFACES MINÉRALISÉES DE CERTAINS IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS, ET CE, POUR L'ANNÉE 2025

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8100, poste 8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2024-438).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 12^e jour de décembre 2024

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière